


Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 1/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 –		
Référence RGF :		Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		

DOCUMENTUM est la seule base de référence des documents applicables

Rôle	Nom Prénom	Fonction/Entité	Date/Visa
Rédacteur*	NGUYEN THAI Guillaume	Ingénieur sûreté - Davidson	<i>Duc-Vi</i>
Vérificateur*	ROBBE Xavier	Ingénieur sûreté - D3SE-PP/SEP	<i>Robbe</i>
Vérificateur	COLIN Soizic	Ingénieur sûreté - D3SE-PP/SEO	04/05/22
Vérificateur	TUDELA Perrine	RSI Parcs - D3SE-PP/SEO	<i>4/20/22</i>
Vérificateur			
Approbateur*	THEBAUT Jocelyn	Chef d'installation - DEX/LOG	04/05/22


DIFFUSION DU DOCUMENT*		
Destinataires internes pour <u>APPLICATION</u>	Destinataires internes pour <u>INFORMATION</u>	Destinataires externes
D3SE-PP/SEO/DEX/CLO DEX/LOG D3SE-PP/DPT D3SE-PP/SEP	D3SE-PP/SEO D3SE-PP/SEM D3SE-PP/SEP PCD-L	ASN/DRC ASN/Division de Lyon IRSN Les Angles

TABLEAU DE SUIVI DES REVISIONS*		
Version	Date	Motif de la création, Désignation et origine des modifications
1.0	25/04/2022	Création

SUIVI DES REVUES* - Périodicité de revue (en année) :					
Date	Décision suite à la revue (cocher)		Visa		
Echéance de revue	Applicable sans révision	Document à réviser	Date	Nom/ Fonction	Visa


Classement du document : Etablissement*: TRICASTIN Activité*: Logistique Sous activité : Activité liée :	Accès au document* : Public	Confidentialité* : Normale
		Dual Use <input type="checkbox"/>
Numéro d'affaire :		
Satellite/BTL :		
Domaine d'expertise : D03 - Sûreté		

* A renseigner obligatoirement et en cohérence avec choix proposés par DOCUMENTUM

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 2/15	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
<i>Référence RGF</i> :				

SOMMAIRE

1	<i>LISTE DES REFERENCES</i>	3
2	<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	3
3	<i>DEFINITIONS</i>	3
4	<i>ELEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION</i>	4
4.1	Méthodologie d'identification des EIP	4
4.2	Hierarchisation des EIP	4
4.3	Qualification des EIP	5
4.3.1	Essais phase 0.....	5
4.3.2	Essais phase 1.....	6
4.3.3	Essais phase 2.....	6
4.3.4	Essais phase 2-3.....	6
4.4	Identification des Exigences Définies d'EIP associées	6
5	<i>ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION</i>	7
	Annexe 1 Liste des EIP de l'INB FLEUR.....	8
	Annexe 2 Liste des AIP spécifiques de l'INB FLEUR.....	10
	Annexe 3 Liste des AIP génériques de l'INB FLEUR.....	13

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 3/15	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
<i>Référence RGF</i> :				

1 LISTE DES REFERENCES

- [1] Arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base modifié
- [2] TRICASTIN-13-003702 - ind.8.0 du 24/02/2021 - Guide Méthodologique de définition des EIP/AIP


2 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hiérarchisation des EIP	5
Tableau 2 : Liste des EIP de l'INB FLEUR	9
Tableau 3 : Liste des AIP spécifiques retenues pour l'INB FLEUR.....	12
Tableau 4 : Liste des AIP génériques retenues pour l'INB FLEUR.....	15

3 DEFINITIONS

Les définitions d'EIP, d'AIP et d'ED données dans l'arrêté INB [1] sont les suivantes :

- **Elément Important pour la Protection (EIP)** : élément important pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L.593-1 du code de l'environnement (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement), c'est-à-dire structure, équipement, système (programmé ou non), matériel, composant, ou logiciel présent dans une installation nucléaire de base ou placé sous la responsabilité de l'exploitant, assurant une fonction nécessaire à la démonstration mentionnée au deuxième alinéa de l'article L.593-7 du code de l'environnement ou contrôlant que cette fonction est assurée.
- **Activité Importante pour la Protection (AIP)** : activité importante pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L.593-1 du code de l'environnement (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement), c'est-à-dire activité participant aux dispositions techniques ou d'organisation mentionnées au deuxième alinéa de l'article L.593-7 du code de l'environnement ou susceptible de les affecter.
- **Exigence Définie (ED)** : exigence assignée à un élément important pour la protection, afin qu'il remplisse avec les caractéristiques attendues la fonction prévue dans la démonstration mentionnée au deuxième alinéa de l'article L.593-7 du code de l'environnement, ou à une activité importante pour la protection afin qu'elle réponde à ses objectifs vis-à-vis de cette démonstration.

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 4/15	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
<i>Référence RGF</i> :				

4 ELEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION

4.1 Méthodologie d'identification des EIP

La méthodologie utilisée pour l'établissement du Tricastin sur la définition des EIP/AIP/ED est donnée dans le guide [2].

L'étape d'identification des EIP comporte deux phases :

- l'analyse macroscopique : identification des EIP au niveau macroscopique d'après le référentiel de sûreté (analyse risque par risque),
- l'analyse microscopique : identification des sous-constituants de chaque EIP identifié lors de l'étape précédente.

L'identification des EIP est basée sur les critères des éléments suivants :

- nécessaires à la mise en état de repli sûr et au maintien dans cet état,
- constituant une barrière de confinement ou une ligne de défense prioritaire vis-à-vis de l'environnement,
- nécessaires à la maîtrise de la sous-criticité (pas pertinent pour l'installation),
- constituant une barrière de confinement distincte de celle identifiée ci-dessus et nécessaires au respect des objectifs généraux de sûreté,
- nécessaires à la détection de situations accidentelles de dimensionnement ou la limitation de leurs conséquences, dans la mesure où le respect des objectifs généraux de sûreté est menacé,
- nécessaires à la détection de situations incidentelles et à la limitation de leurs conséquences, dans la mesure où le respect d'une prescription technique, d'un arrêté de rejet ou d'une prescription de l'Autorité de Sûreté Nucléaire est menacé,
- constituant un agresseur interne à l'installation vis-à-vis d'un ou de plusieurs EIP,
- dont la seule fonction est de limiter les doses reçues, au titre de l'exposition externe, par le personnel ou le public,
- dont la seule fonction est de prévenir les nuisances et inconvénients pour le voisinage.

4.2 Hiérarchisation des EIP


Les différents EIP sont analysés en vue de les hiérarchiser suivant trois niveaux correspondant à une gradation des exigences associées.

Cette hiérarchisation des EIP se fait sur la base :

- du niveau des conséquences de la défaillance de l'EIP sur les fonctions de sûreté,
- du nombre de lignes de défense et de leur robustesse,
- du caractère actif ou passif de ces EIP par rapport à la situation redoutée.

Ainsi, la hiérarchisation est réalisée selon la méthodologie suivante :

- quatre niveaux sont définis pour l'évaluation des conséquences de la défaillance d'un EIP et les lignes de défense,
- ensuite, l'association des 2 critères permet de définir le rang de chaque EIP identifié suivant le Tableau 1 ci-après.

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 5/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
Référence RGF :				

		Lignes de défense			
		Inexistante (0)	Faible (1)	Moyenne (2)	Multiple (3 et +)
Conséquences potentielles	Aucune	Rang 3	Rang 3	Rang 3	Rang 3
	Faible	Rang 2	Rang 2	Rang 3	Rang 3
	Grave	Rang 1	Rang 1	Rang 2	Rang 3
	Sévère	Rang 1	Rang 1	Rang 2	Rang 3

Tableau 1 : Hiérarchisation des EIP

Les règles particulières suivantes sont appliquées pour le classement des EIP :

- une attention particulière est à porter aux EIP actifs classés en rang 2 ou 3 afin de prendre en compte les éventuelles exigences relatives au maintien de la fourniture des utilités nécessaires à leur fonctionnement et leur disponibilité,
- si des EIP participent à plusieurs fonctions de sûreté, leur classement correspond à la fonction de sûreté de rang le plus élevé,
- la redondance d'un EIP, avec l'absence de mode d'agression commun, permet le déclassement d'un rang de l'EIP. Un mode commun d'agression d'un EIP redondant annule ce déclassement lié à la redondance (ex. : 2 EIP redondants séparés géographiquement mais non dimensionnés au séisme),
- les EIP de surveillance de la disponibilité ou de l'accomplissement des EIP sont déclassés d'un rang par rapport à ceux des EIP surveillés.


4.3 Qualification des EIP

La qualification des EIP est réalisée notamment à la conception par la maîtrise de la qualité des prestations d'études et de réalisation. Des essais fonctionnels ont été mis en œuvre afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements et la capacité des EIP à assurer leur fonction. Ces essais incluent 3 phases d'essais décrites ci-dessous.

4.3.1 Essais phase 0

Cette phase concerne les essais fonctionnels réalisés hors site sur les différents équipements. Elle couvre, pour certains équipements, les essais sur table vibrante permettant de qualifier le caractère P (anti-projectile) ou F (anti-projectile et fonctionnel post séisme).

Ces essais permettent de réceptionner, avant livraison sur site, les équipements et matériels associés au lot du fournisseur. Les réceptions sont prononcées en fonction des critères déclinés dans les documents d'essais (DER, LOMC du dossier constructeur). Les essais exécutés, concernant cette phase, permettent de valider le fonctionnement de l'équipement ou de la fonction testée et ainsi d'alléger le programme d'essais sur site.

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 6/15	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
<i>Référence RGF</i> :				

4.3.2 Essais phase 1

Cette phase concerne le montage sur site des équipements et matériels, elle permet de vérifier les points suivants :

- la conformité du montage,
- la conformité de l'état des équipements et matériels,
- la conformité réglementaire des équipements.

Ces essais sont, sauf cas particulier effectués hors puissance de l'installation définitive (électrique ou fluide). Les réceptions sont prononcées en fonction des critères déclinés dans les documents d'essais (DER, LOMC du dossier constructeur).

4.3.3 Essais phase 2

Cette phase est composée de deux étapes, la première étape consiste au paramétrage et au pré réglage des différents équipements unitairement, en revanche la deuxième étape consiste à vérifier les éléments fonctionnels. Cette phase permet aussi la prise de certaines mesures (tenue en charge, températures, acoustique, ...). Les réceptions sont prononcées en fonction des critères déclinés dans les documents d'essais (DER, LOMC du dossier constructeur).

4.3.4 Essais phase 2-3

Cette phase permet de démontrer le fonctionnement attendu des équipements et fonctions en vérifiant l'attente des performances prévues. Les essais de phase 2-3 portent également sur les équipements n'ayant pas fait l'objet d'essais hors site. Les réceptions sont prononcées en fonction des critères déclinés dans les documents d'essais (DER, LOMC, rapport de contrôle du dossier constructeur).

La qualification, établie lors des phases d'études et de réalisation jusqu'à la mise en service, est complétée par des exigences définies en phase d'exploitation. La surveillance de la pérennité de cette qualification est assurée lors de l'exploitation via la définition des exigences définies relatives aux contrôles et essais périodiques et à la maintenance ainsi que par des dispositions spécifiques en cas de modifications (requalification après intervention sur un EIP).


L'examen périodique de conformité et de vieillissement permet de s'assurer du maintien de la qualification des EIP et de définir les plans d'action adéquats en cas de non-conformité ou de vieillissement.

4.4 **Identification des Exigences Définies d'EIP associées**

Les Exigences Définies correspondent aux « objectifs assignés aux EIP ». Elles découlent d'exigences formalisées dans l'analyse de sûreté et les spécifications techniques.

Les exigences associées aux EIP :

- prennent en compte les différentes agressions (séisme, inondations internes et externes, incendie/explosion, chute de charge, etc.),
- doivent comporter des critères suffisamment précis en vue de la détermination des Exigences Définies rattachées aux Activités Importantes pour la Protection (AIP),
- doivent être formulées de façon à ne pas être interprétables et être facilement vérifiables.

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 7/15	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
<i>Référence RGF</i> :				

Les EIP et les ED associées sont données en Annexe 1 du présent chapitre.


5 ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION

Il est identifié des Activités Importantes pour la Protection (AIP) des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement). Ces AIP permettent notamment de décliner les exigences définies associées aux EIP pour toutes les phases de vie d'une installation. La liste de ces catégories d'AIP génériques est la suivante :

- Catégorie d'AIP 1 : Etude (Conception, modification, démantèlement),
- Catégorie d'AIP 2 : Réalisation,
- Catégorie d'AIP 3 : Achats (produits, matériels, matières premières, travaux, services),
- Catégorie d'AIP 4 : Conduite et surveillance des installations dans les différents états (normal, dégradé, incidentel, accidentel),
- Catégorie d'AIP 5 : Intervention, entretien, maintenance,
- Catégorie d'AIP 6 : Gestion des modifications
- Catégorie d'AIP 7 : Contrôles et essais périodiques,
- Catégorie d'AIP 8 : Conception de la formation,
- Catégorie d'AIP 9 : Traitement des écarts.

Enfin, des activités d'exploitation ressortant comme importantes pour la sûreté de l'installation peuvent être identifiées comme AIP spécifiques à l'installation.


Les listes des AIP spécifiques et génériques sont données en Annexe 2 et Annexe 3 du présent chapitre.

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 8/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 –		
Référence RGF :		Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		

Annexe 1 Liste des EIP de l'INB FLEUR


En application de la méthodologie [2] et en prenant en compte les EIP déjà identifiés pour d'autres parcs d'entreposage de la plateforme Orano Tricastin, les EIP identifiés pour l'installation sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Fonction de sûreté	EIP			Justification du classement EIP
	Désignation et n°	Constituant d'EIP	Exigence fonctionnelle	
Confinement des substances radioactives	EIP 1 Emballages de substances radioactives	Emballages de substances radioactives : <ul style="list-style-type: none"> Fûts F110/F200 DV70 Flacons d'échantillon 	Maintien de l'intégrité des emballages	1 ^{ère} barrière de confinement – Ligne de défense prioritaire vis-à-vis de l'environnement
Confinement des substances radioactives	EIP 4 Système de protection de l'environnement contre l'épandage de substances radioactives	<ul style="list-style-type: none"> Vannes d'isolement du bassin d'orage Canaux d'évacuation des eaux pluviales 	Confinement des substances épandues et protection de l'environnement	2 nd barrière de confinement – Ligne de défense secondaire vis-à-vis de l'environnement
Confinement des substances radioactives	EIP 5 Moyens de surveillance des équipements contenant de la matière	Appareils de prélèvement atmosphérique (APA)	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance de la première barrière de confinement Protection de l'APA contre les effets indirects de la foudre 	Moyens de surveillance 1 ^{ère} barrière de confinement
Protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants	EIP 6 Protection radiologique	<ul style="list-style-type: none"> Protection radiologique constituée par les DV70 Merlon 	Limitation du débit de dose	Leur fonction est de limiter les doses reçues, au titre de l'exposition radiologique, par le personnel ou le public
Confinement des substances radioactives	EIP 8 Equipements agresseurs liés aux opérations de manutention	<ul style="list-style-type: none"> Engin de manutention Outils de préhension (Appareils de levage) 	Non atteinte de l'intégrité de la 1 ^{ère} barrière de confinement constituée par les emballages	Constituant un agresseur interne à l'installation vis-à-vis d'un ou de plusieurs constituants de l'EIP 1

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 9/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 –		
Référence RGF :		Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		

Fonction de sûreté	EIP			Justification du classement EIP
	Désignation et n°	Constituant d'EIP	Exigence fonctionnelle	
Confinement des substances radioactives	EIP 8 Equipements agresseurs liés aux opérations de manutention	Engin de manutention et bâtiment d'entreposage	Equipements de première intervention dans les bâtiments et sur les engins de manutention protégeant les emballages contre le risque de dispersion	Limitation des conséquences d'un départ de feu
Confinement des substances radioactives	EIP 9 Bâtiments abritant des cibles de sûreté (emballages)	Éléments de structure des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Protection des emballages entreposés dans les structures ou bâtiments contre le risque de dispersion provoqué par des impacts de foudre Non-projectibilité des éléments de structure des bâtiments sur les emballages contenant des substances radioactives en cas d'aléa extrême (séisme, vent, neige) 	Constituant un potentiel agresseur interne à l'installation vis-à-vis d'un ou de plusieurs constituants de l'EIP 1
Confinement des substances radioactives	EIP 10 Système de limitation des conséquences en situation accidentelle liée aux risques de manutention, d'incendie et d'inondation	Sols des bâtiments	Non dispersion de matière dans l'environnement	Ligne de défense vis-à-vis de l'environnement
Confinement des substances radioactives	EIP 11 Voiries externes	Voiries	Non dispersion de matière dans l'environnement	Ligne de défense vis-à-vis de l'environnement


Tableau 2 : Liste des EIP de l'INB FLEUR

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 10/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
Référence RGF :				


Annexe 2 Liste des AIP spécifiques de l'INB FLEUR

Les AIP spécifiques et leurs exigences définies associées applicables à l'INB FLEUR sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Fonction de sûreté	Thème	AIP spécifique	ED spécifique de l'AIP
Confinement des substances radioactives	Contrôle des emballages	Contrôle radiologique des emballages	Contrôle de la contamination surfacique des emballages inférieure aux limites : Pour l'U ₃ O ₈ URT : <ul style="list-style-type: none"> • 0,4 Bq/cm² pour les émetteurs α, • 4 Bq/cm² pour les émetteurs βγ. Pour l'U ₃ O ₈ APP et l'UO ₂ NAT : <ul style="list-style-type: none"> • 4 Bq/cm² pour les émetteurs βγ.
Confinement des substances radioactives	Transport	Expédition d'un Transport Interne de matière dangereuse (dont classe 7)	Respect des Règles Générales des Transports Internes et des Règlement de Transports Internes Radioactifs. À défaut, définition d'une solution de transportabilité et application du processus FEM/DAM.
Confinement des substances radioactives	Caractéristiques et conformité des emballages	Contrôle des emballages	Vérification de la conformité des emballages réceptionnés sur parc aux référentiels de sûreté transport
Confinement des substances radioactives	Réalisation de visites de surveillance trimestrielles	Surveillance visuelle trimestrielle des emballages	Surveillance générale des emballages afin de vérifier l'absence de dégradation détectable visuellement
Confinement des substances radioactives	Surveillance des emballages	Surveillance bimensuelle de l'intégrité des emballages	Relevés de contamination des filtres APA conformes aux objectifs de contamination atmosphérique fixés par le Département de Protection des Travailleurs (DPT)
Confinement des substances radioactives	Surveillance du parc	Contrôles mensuels de non-contamination des sols des bâtiments	Contrôles de non-contamination surfacique des sols des bâtiments inférieure à : - 0,4 Bq/cm ² pour les émetteurs α, - 4 Bq/cm ² pour les émetteurs βγ. Application de la procédure TRICASTIN-16-003416 organisation des contrôles techniques internes de radioprotection
Confinement des substances radioactives	Réalisation de visites de surveillance trimestrielles	Surveillance visuelle trimestrielle des entreposages	Respect du plan d'entreposage Respect de l'interdiction d'entreposer un emballage hors des emplacements prédéfinis Respect de l'interdiction d'entreposer un emballage hors des bâtiments d'entreposage


Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 11/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
Référence RGF :				

Fonction de sûreté	Thème	AIP spécifique	ED spécifique de l'AIP
Confinement des substances radioactives	Surveillance de la capacité d'entreposage du parc	Surveillance mensuelle de la capacité d'entreposage du parc	Respect de la capacité totale d'entreposage de l'installation individuelle INB FLEUR inférieure ou égale à 31 416 tonnes d'U
Confinement des substances radioactives	Maitrise du risque d'incendie	Surveillance trimestrielle des dispositions de maitrise du risque d'incendie	Respect de l'interdiction d'entreposage de déchets technologiques induits par l'exploitation dans les bâtiments (pas de sac de déchet)
			Respect de l'interdiction d'entreposage de produit combustible liquide dans le parc
			Respect de l'interdiction de présence de produit inflammable dans le parc
			Respect de l'absence d'engins de manutention sur le parc d'entreposage hors période d'exploitation et hors aire dédiée au stationnement
			Entretien des aires végétalisées
			Respect de l'interdiction de l'utilisation de palettes en matériau combustible
Confinement des substances radioactives	Surveillance des bâtiments	Surveillance visuelle trimestrielle des bâtiments	Vérification d'absence de dégradation détectable visuellement (absence d'ouverture dans le bardage et de déformation de la structure du bâtiment)
		Surveillance visuelle trimestrielle des sols des bâtiments	Vérification d'absence de dégradation des allées de circulation des engins, des puisards et des murets détectables visuellement
		Surveillance visuelle trimestrielle des voiries	Vérification d'absence de dégradation des voiries détectable visuellement
Confinement des substances radioactives	Gestion des déchets	Respect du zonage déchets	En cas d'anomalie ou d'activité ponctuelle, ouverture d'une zone à déchets nucléaires provisoire
Protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants	Gestion des substances radioactives et de leur entreposage	Acceptation des substances radioactives entrant dans le parc d'entreposage	Vérification de la conformité des substances radioactives au référentiel de sûreté de l'installation.
			Teneur en ²³⁵ U des matières entreposées inférieure à 1%
Protection des personnes et de l'environnement contre les	Surveillance de la dosimétrie du parc	Respect du zonage radiologique	En cas d'anomalie ou d'activité ponctuelle, ouverture d'un zonage opérationnel provisoire ou d'une procédure particulière de gestion du zonage radiologique

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 12/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
Référence RGF :				

Fonction de sûreté	Thème	AIP spécifique	ED spécifique de l'AIP
rayonnements ionisants			
Protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants	Surveillance de la dosimétrie du parc	Surveillance de la dosimétrie du parc	Valeurs issues du relevé mensuel des dosimètres témoins de zone et des mesures de débit de dose conformes au zonage radiologique en vigueur. Application de la procédure TRICASTIN-16-003416 organisation des contrôles techniques internes de radioprotection
Protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants	Surveillance du merlon	Surveillance visuelle trimestrielle du merlon du parc P36 de l'INB FLEUR	Vérification d'absence de désordre significatif détectable visuellement


Tableau 3 : Liste des AIP spécifiques retenues pour l'INB FLEUR

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 13/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 –		
Référence RGF :		Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		


Annexe 3 Liste des AIP génériques de l'INB FLEUR

Des AIP, dites génériques, sont communes aux INB de la plateforme Orano Tricastin. Les AIP et leurs exigences définies associées applicables à l'INB FLEUR sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie et numéro d'AIP	AIP	Exigence(s) définies(s) spécifiques(s)
AIP 1 : Etudes comprenant l'élaboration des référentiels de sûreté et des notes de justification appelés	Rédaction de documents référentiels de sûreté RS / RGE / PUI ou tout autre document susceptible de remettre en cause la protection des intérêts (RGTI / RGR / RGS/ Etude déchet/ Etude d'impact)	Respect du PS2 « Maitrise documentaire » TRICASTIN-11-000822
	Rédaction de certificats pour un colis de transport de substances radioactives	Respect du PS2 « Maitrise documentaire » TRICASTIN-11-000822
	Rédaction du dossier de demande d'approbation d'un colis de déchets radioactifs	Respect des spécifications de l'ICPE/ INB pour les déchets TFA FMA- VC
	Rédaction du dossier de demande d'acceptation d'un colis de déchets radioactifs	Respect des spécifications de l'INB de stockage pour les déchets TFA (CIRES)
	Rédaction des études en lien avec la démonstration de la protection des intérêts en particulier les notes de dimensionnement des EIP	Respect du PS2 « Maitrise documentaire » TRICASTIN-11-000822
AIP 2 : Réalisation	Réalisation des essais intéressants la sûreté et de mise en service d'installation ou d'EIP	Réalisation des essais conformément aux documents de préparation des essais
AIP 3 : Achats (produits, matériels, matières premières, travaux, services)	Identifier les sujets à enjeux sûreté et définir les Expressions de Besoin (EB)	Classer le sujet en fonction de son impact sur la protection des intérêts (renseigner la grille de dangerosité)
		Décliner les Expressions de Besoins les ED relatives à la protection des intérêts (pour les sujets classés C1 ou C2) : (Rédiger les Expressions de Besoin par les personnes compétentes)
	Contractualiser et réceptionner les sujets à enjeux sûreté	Vérifier l'adéquation des profils fournisseurs par rapport au niveau de classement du sujet (pour les sujets classés C1 ou C2) : Consulter et contractualiser avec des fournisseurs qui ont un profil adapté au sujet (TRICASTIN 11 000298)
		Définir la nature et le niveau de contrôle du sujet : Renseigner le champ de "niveau de contrôle associé" de SAP sur les DO/DA des produits ou services (TRICASTIN 15-007178)
Suivi de l'approvisionnement et réception pour les EIP, parties d'EIP	Contrôle de l'approvisionnement externe des produits et services (TRICASTIN-15-007178)	
EIP 4 : Conduite et surveillance des installations dans les différents états	Rédaction de documents d'exploitation des EIP	Respect du PS2 « Maitrise documentaire » TRICASTIN-11-000822
	Gestion des consignations/ déconsignations relevant de la protection des intérêts	Respect de la RGS Tricastin "Consignation / déconsignation TRICASTIN-16-016354

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 14/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 –		
Référence RGF :		Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		

Catégorie et numéro d'AIP	AIP	Exigence(s) définie(s) spécifique(s)
(normal, dégradé, incidentel, accidentel)	Réalisation d'exercices de crise (exercices PUI, mises en situation)	Respect de la partie A3 du PUI TRICASTIN-14-000290
	Gestion et comptabilisation des effluents soumis à décision/arrêté de rejet par l'ASN	Respect des Spécifications Techniques d'Exploitation de l'installation définies par l'ASN
	Expédition d'un Transport Interne de matière dangereuse (dont classe 7)	Respect des Règles Générales des Transports Internes TRICASTIN-12-004363
	Analyses d'effluents par le laboratoire (avant transfert STEC, double analyse isotopique NU ...)	Spécificité par installation
	Gestion des indisponibilités des EIP	Gestion des indisponibilités des EIP conformément aux ED, mise en place de conduites à tenir et consignes d'exploitation
	Confinement des déchets nucléaires	Intégrité/fermeture des déchets (colis primaires producteur) (couvercle fermé, fermeture sac vinyle)
	Confinement des déchets nucléaires	Contrôle de non-contamination externe avant sortie de zone contaminante
	Entreposage des déchets nucléaires dans les installations	Respect des quantités maximales de matière combustible définies dans les zones d'entreposage des déchets
	Entreposage des déchets à risque de criticité nucléaires dans les installations	Respect du type de conditionnement défini et des conditions d'entreposage pour les déchets dans les procédures d'installation
	Envoi des déchets dans la filière adaptée	Identification des déchets radioactifs
	Surveillance des prestations relevant d'un niveau de marché de classe 1 et classe 2 (sûreté nucléaire et sécurité industrielle)	Rédaction d'un plan de surveillance portant sur les ED des EIP ou des AIP concernés par la prestation
AIP 5 : Intervention, entretien, maintenance	Rédaction d'un document de réalisation d'une intervention (mode opératoire / gamme opératoire) sur un EIP	Respect du PS2 « Maîtrise documentaire » TRICASTIN-11-000822
	Paramétrage de la fréquence de réalisation des interventions de MP	Respect des FRED/FEX (fiches d'exigences de sûreté) ou convention d'interface de l'installation concernée
	Requalification après intervention sur un EIP	Respect des modes opératoires de l'installation concernée
AIP 6 : Gestion des modifications	Evaluation du niveau d'autorisation requis par la modification	Réalisation de la tâche 7 de la procédure « Instruction d'une FEM/DAM » TRICASTIN-13-000590
	Constitution d'un dossier FEM/DAM comportant une analyse de l'impact de la modification sur la protection des intérêts (motivation, exigences associées à la conception de la modification, de sa compatibilité avec le référentiel de sûreté et les exigences réglementaires, des essais à mettre en œuvre, des formations à mettre en œuvre, des évolutions de supports de formation, des documents à mettre à jour, recueil des avis experts, action en terme d'organisation du travail)	Réalisation des tâches 4, 6 et 9 de la procédure « Instruction d'une FEM/DAM » TRICASTIN-13-000590
	Définition des dispositions de maîtrise des risques en vue de la mise en œuvre de la modification.	Réalisation de la tâche 6 de la procédure « Instruction d'une FEM/DAM » TRICASTIN-13-000590
	Elaboration de la liste des EIP modifiées ou créées par la modification, leurs exigences de sûreté associées, et les besoins en requalification	Réalisation de la tâche 4 de la procédure « Instruction d'une FEM/DAM » TRICASTIN-13-000590

Référence* : TRICASTIN-21-048552		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 15/15	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité		
Référence RGF :				

Catégorie et numéro d'AIP	AIP	Exigence(s) définies(s) spécifiques(s)
	Mise en œuvre effective des modifications en conformité avec le dossier FEMDAM jusqu'à son achèvement (<i>dont la formalisation de la décision de mise en œuvre, les mises à jour documentaires en cohérence avec l'état matériel, les requalifications nécessaires, le contrôle des formations</i>)	Réalisation des tâches 11, 12, 13 et 14 de la procédure « Instruction d'une FEM/DAM » TRICASTIN-13-000590
	Etablissement du REX des modifications notables	Réalisation du retour d'expérience des modifications notables
AIP 7 : Contrôles et essais périodiques, examen de conformité	Rédaction d'un document de réalisation d'un CEP (mode opératoire /gamme opératoire) pour un EIP	Respect du PS2 « Maitrise documentaire » TRICASTIN-11-000822
	Réalisation des Contrôles et Essais périodiques décrits dans les RGE	Respect de la GOP / MOI
	Paramétrage de la fréquence de réalisation des CEP	Respect de la procédure de suivi du règlementaire et des CEP de l'installation concernée
	Réalisation d'analyse de conformité / vieillissement sur les EIP	En attente de définition suivi par CONSTAT 17T-001060
AIP 8 : Conception de la formation	Réalisation des contrôles périodiques des moyens de gestion de crise du PCI (téléphone, fax, ordinateur, alarmes...)	Disponibilité des moyens matériels de gestion de crise du PCI
	Rédaction du CCT pour une formation à une activité pouvant remettre en cause la protection des intérêts (formation externe)	Respect de la procédure « Conception d'une formation » Tricastin-16-002431
	Rédaction du programme de formation à une activité pouvant remettre en cause la protection des intérêts (formation interne)	Respect de la procédure « Conception d'une formation » Tricastin-16-002431
	Analyse du contenu de la formation en adéquation avec les exigences définies dans le CCT (formation externe)	Respect de la procédure « Conception d'une formation » Tricastin-16-002431
	Evaluation d'une session pilote de formation (formation externe et interne)	Respect de la procédure « Conception d'une formation » Tricastin-16-002431
AIP 9 : Traitement des écarts au sens de l'arrêté INB	Remontée de l'information au Chef d'installation suite à la détection d'un écart	Transmission de l'information au chef d'installation ou son représentant dans les plus brefs délais
	Cotation de l'écart au regard de son impact sur les intérêts protégés	Respect des critères de cotation de la procédure "Gestion des événements en lien avec la sûreté nucléaire" (TRICASTIN-15-003358)
	Analyse des causes et proposition d'un plan d'action pour remise en conformité et éviter le renouvellement de l'action	Respect des tâches 7 à 9 du processus PM2 (TRICASTIN-12-000708) de traitement des écarts au sens de l'arrêté INB
	Mise en œuvre du plan d'action par le(s) chargé(s) d'action(s)	Respect de la tâche 10 du processus PM2 (TRICASTIN-12-000708) de traitement des écarts au sens de l'arrêté INB

Tableau 4 : Liste des AIP génériques retenues pour l'INB FLEUR